

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 12 (1883)

**Heft:** (2)

**Buchbesprechung:** Bibliographie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

enfants reculent devant la dépense et les laissent dans cet état. Mais examiner les enfants reconnus par l'instituteur comme ayant une mauvaise ouïe, je crois que la mesure serait avantageuse pour l'école et pour les écoliers.

« Les examens réguliers des organes de l'ouïe, le traitement des médecins et les cures qui s'ensuivraient attireraient bientôt sur ce sens toute l'attention qu'il mérite.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### I

**L'Ecole catholique**, Revue pédagogique, publiée par la Société Saint-Charles-Borromée, 10, Montagne-aux-Herbes-Potagères, à Bruxelles.

Nous avons la bonne fortune d'annoncer à nos lecteurs une Revue pédagogique : *l'Ecole catholique*.

La fondation de cette Revue est devenue nécessaire en suite de la spoliation ignoble dont les catholiques belges ont été victimes de la part de la franc-maçonnerie. Pour remplacer les écoles communales devenues désertes et athées, il a fallu créer partout des écoles indépendantes. Aujourd'hui, l'Œuvre admirable des *Ecoles catholiques libres*, née il y a quatre ans bientôt, du zèle du clergé et de la générosité des fidèles, apparaît pleine de vigueur et féconde partout l'instruction religieuse des populations. Il fallait aux instituteurs catholiques un signe de ralliement, *un organe exclusivement pédagogique et méthodologique* qui mette en commun les lumières et les fruits de l'expérience individuelle. Tel est le but que se sont proposés les fondateurs de *l'Ecole catholique*.

Le Comité de Rédaction de *l'Ecole catholique*, à la tête duquel est un prêtre versé dans les questions actuelles, se compose de professeurs et autres amis de l'enseignement chrétien. Il a tenu surtout à s'assurer l'appui et le concours de ces maîtres si expérimentés, ces humbles Frères des Ecoles chrétiennes, au talent et à la méthode desquels leurs adversaires mêmes sont forcés de rendre hommage.

« Le titre de la Revue, lisons-nous dans le programme, dit suffisamment ce qu'elle se propose d'être et de faire. A la lumière de la saine raison, de la philosophie et de la théologie, *l'Ecole catholique* élucidera les graves problèmes que soulève pour la conscience chrétienne, la question scolaire.

Ensuite, elle exposera les théories pédagogiques les plus rationnelles, et discutera la valeur des méthodes et procédés ; elle fera ressortir les principes faux et les erreurs qui se glissent

dans l'enseignement, tant sous le rapport pédagogique et méthodologique, qu'au point de vue de l'histoire de la pédagogie.

Les lecteurs de cette Revue seront tenus au courant du mouvement pédagogique chez les nations voisines : l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, la Belgique, la Suisse, et surtout l'Allemagne et l'Autriche, où la pédagogie a produit des œuvres si remarquables, fourniront des renseignements intéressants, d'utiles points de comparaison.

Des spécimens de leçons pratiques sur les différentes branches, des comptes-rendus des ouvrages qui ont trait à la méthodologie, des articles variés, littéraires, scientifiques, etc., complèteront la Revue.

Nous donnons ci-dessous un sommaire des principaux articles parus en 1882.

1. Exposition de la doctrine catholique relativement à l'enseignement : *Droits de l'Eglise sur l'enseignement.*

2. Pédagogie : *Qualités de l'Instituteur. — De l'autorité. — De l'obéissance. — Histoire de la Pédagogie, etc., etc.*

3. Méthodologie générale : *Préparation des leçons. — Lecture élémentaire. — Histoire Sainte. — Langue française. — Dictées. — Style. — Analyses littéraires. — Sciences naturelles. — Arithmétique. — Géographie, etc., etc.*

4. Méthodologie appliquée : *Leçons pratiques sur toutes les branches de l'enseignement.*

5. Variétés : *Faits scolaires marquants. — Correspondances suisses.*

6. Bibliographie.

Cette Revue offre ainsi, au clergé, aux inspecteurs, aux instituteurs, aux institutrices et à tous les amis de l'enseignement chrétien un mémorial utile ou un complément nécessaire de leurs connaissances pédagogiques, en même temps qu'un secours précieux dans leur noble labeur, et tous les renseignements qui peuvent les intéresser. »

Par prudence, il ne faut jamais juger un journal, une Revue, par son programme. Les programmes sont toujours beaux ; mais autre chose est leur mise en œuvre.

Eh bien, nous devons le dire, il y a un an bientôt que ce plan a été tracé, et depuis lors nous lisons cette revue, et nous pouvons dire que jamais elle ne s'en est départie. Aussi, nombre d'instituteurs fribourgeois s'y sont-ils abonnés.

C'est le mérite de cette revue qui nous engage à la faire connaître au corps enseignant tout entier.

Ajoutons que cette revue, même au point de vue matériel, ne laisse rien à désirer. Elle paraît le 8 et le 22 de chaque mois, en format grand in-octavo, papier fin-teinté et caractères elzéviriens, avec illustrations, en style moyen-âge, à la première page. Malgré les diverses qualités que nous avons énumérées, cette revue ne revient qu'à 6 fr. par an pour la Suisse.

Pour les abonnements, envoyer un mandat postal à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'rue, Fribourg.

II

**Rollin. Traité des Etudes.** Directions pédagogiques recueillies par Félix Cadet, lauréat de l'Institut, et le D<sup>r</sup> Eugène Darwin, licencié ès-lettres. Paris, Ch. Delagrave, 1882. Prix 2 fr. 30.

Le *Traité des Etudes* fut publié, pour la première fois, de 1726 à 1728. Par cet ouvrage, Rollin voulait éclairer, comme écrivain, les élèves qu'il ne guidait plus comme professeur. Deux grands caractères marquent son *Traité*: 1<sup>o</sup> la passion exclusive de l'antiquité classique; 2<sup>o</sup> la préoccupation constante du dogme catholique et des pratiques de dévotion. Sur 1326 pages dont se compose le *Traité des Etudes*, 140 à 150 seulement peuvent intéresser les instituteurs primaires. Ce grand ouvrage a été écrit pour l'enseignement secondaire et classique, en vue des maîtres chargés d'enseigner la langue grecque, la langue latine, etc. Rollin ne pensait pas à l'instruction du peuple. Rousseau lui-même, 40 ans plus tard, disait sans détour: « Le pauvre n'a pas besoin d'éducation; celle de son état est forcée; il n'en saurait avoir d'autre. » — *Emile*, liv. I. — Rousseau!

Un autre novateur, la Chalotais, procureur général au Parlement de Rennes, de cette plume qui avait signé le réquisitoire concluant à l'expulsion des Jésuites, du ressort du Parlement de Rennes, écrivait en 1762: « N'y a-t-il pas trop d'écrivains, trop d'académies, trop de collèges? Autrefois il étoit difficile d'être savant faute de livres, maintenant la multitude de livres empêche de l'être. Il n'y a jamais eu tant d'étudiants dans un royaume où tout le monde se plaint de la population. Le peuple même veut étudier; des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes... Les frères de la Doctrine chrétienne qu'on appelle ignorantins sont survenus pour achever de tout perdre; *ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime*; mais qui ne le veulent plus faire, ce sont les rivaux et les successeurs des Jésuites. *Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au-delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et patience. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent de ces arts ou que ces arts aident à vivre.* »

(Essai d'éducation nationale ou plan d'études pour la jeunesse, p. 25-26.)

Il se trouva encore un homme pour applaudir à cet indigne langage, et pour écrire à son auteur une lettre bien digne d'être citée:

« A Ferney, le 23 février 1763.

« Je ne puis trop vous remercier, Monsieur, de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France. Pour former des

« enfans, vous commencez par former des hommes... Je trouve toutes vos vues utiles. Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des tonsurés. Envoyez-moi surtout des clercs frères ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les atteler. »

(L'instruction primaire avant la Révolution, par Allain.)

L'auteur de cette lettre inqualifiable, c'est Voltaire, Voltaire à qui les partisans de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque élevaient une statue dans Paris, à la veille d'être cerné par les Prussiens dont il avait été l'ami et le vil flatteur. C'est assez dire de ce que l'on doit penser de leurs protestations de dévouement à l'instruction du peuple.

Les extraits de l'ouvrage de Rollin sont très bien choisis. Afin qu'on en juge mieux, nous citerons le titre de quelques chapitres : 1. Objet de l'instruction, — former l'esprit et les mœurs. — 2. Exercices qui conviennent aux enfants dès l'âge le plus tendre — lecture, écriture, — le premier livre de lecture, importance des images qu'il doit renfermer, géographie, grammaire française ; — 3. De l'éducation des filles, — de l'éducation des jeunes gens ; — 4. Enseignement de l'histoire, enseignement de la *morale* — les auteurs de la *notice* ont omis d'extraire ce qui concerne l'enseignement religieux, les nouveaux programmes en faisant abstraction. — 5. Enseignement scientifique élémentaire. — 6. Du gouvernement des classes, etc.

Rollin recommande en principe les leçons de choses sous le titre d'*Enseignement scientifique élémentaire*. Il cite comme exemple des leçons sur la boussole, l'abeille, la fourmi, le fourmi-lion, etc. Quant au livre de lecture, Rollin recommande qu'il renferme le plus d'images et le mieux exécutées qu'il est possible : « elles sont très propres à frapper l'imagination des enfants et à fixer leur mémoire; c'est proprement l'écriture des ignorans... (Rollin).

Nous devons résister au désir de citer, car nous n'en finirions pas, tellement ces conseils sont actuels.

Lorsqu'on a lu les *Extraits*, on ne peut les quitter: on sent le besoin de les revoir; c'est pourquoi nous recommandons ce livre aux lecteurs du *Bulletin*.

Nous devons féliciter MM. Darvin et Cadet de ce qu'ils ont mis à la portée de tous les instituteurs ce que le *Traité des Etudes* peut renfermer à leur intention; mais, en étant sincère, nous ne pouvons pas leur en dire autant de la *Notice* qui précède les *Extraits*, tout imbuie de l'esprit qui règne en ce moment du haut en bas de l'échelle de l'Université de France.

Relevons quelques passages.

Nous lisons entre autres dans la *Notice* sur Rollin : « La liberté de conscience ayant été définitivement proclamée par la loi du 28 mars dernier, les instituteurs ne sont plus astreints à l'enseignement de la religion. L'école publique ne doit pas connaître

plus que l'Etat, toutes les distinctions de sectes qui nous séparent. » M. Schenk n'a jamais dit autre chose ni à Neuchâtel, ni à Berne, ni à Frauenfeld. Et M. Paul Bert entrait dans ces pensées lorsqu'il disait aux Chambres françaises, le 4 décembre 1880 : « C'est une chose fâcheuse que de diviser les enfants dès leur plus bas âge, sur les bancs même de l'école, et de leur apprendre d'abord, non pas qu'ils sont Français, mais catholiques, protestants ou juifs... (*Univers*, samedi 4 décembre 1880.)

Enfin, les auteurs de la notice veulent bien nous dire qu'elle est la physionomie de l'école, telle qu'elle a été créée par M. Paul Bert : La gratuité ne coûte à la France que 700 millions de francs. « Quant à l'instituteur, il n'a plus à enseigner l'histoire sainte ; il n'est plus même chargé de la récitation littérale du catéchisme. Ce n'est pas l'école sans Dieu, comme s'écrient avec indignation les défenseurs du passé ; non, c'est simplement, et la différence est notable, l'*école sans prêtre !* » C'est ingénieux ! La différence n'existe pourtant pas. « Dès lors, continue l'auteur de la notice, nous n'aurions pu insérer raisonnablement tout ce que dit Rollin de la religion. Un passage saillant entre tous fera comprendre combien de pages nous avons dû laisser de côté pour rester sur le terrain de la *pédagogie pure*. » — C'est nous qui soulignons, et pour cause.

« Qu'est-ce qu'un maître chrétien chargé de l'éducation des « jeunes gens ? C'est un homme entre les mains de qui Jésus-Christ a remis un certain nombre d'enfants qu'il a rachetés de « son sang et pour lesquels il a donnés sa vie ; en qui il habite « comme dans sa maison et dans son temple, qu'il regarde comme « ses membres, comme ses frères, comme ses cohéritiers ; dont « il veut faire autant de rois et de prêtres qui régneront et serviront Dieu avec lui et par lui pendant l'éternité... — Liv. VIII, « 1<sup>er</sup> P., art. 13. » — Pour nous, instituteurs catholiques, cette définition est parfaite. L'exemple est assurément bien choisi pour prouver combien de bonnes choses ont été omises. Monseigneur l'archevêque d'Albi, dans sa lettre circulaire au sujet de l'enseignement athée, compare l'école à un sanctuaire dont le maître est le ministre. Son siège élevé est la chaire d'où doit tomber la vérité.(1) Y aurait-il encore quelque chose d'offensant pour l'auteur de la notice ?

### III

#### **Programme général ou Plan d'enseignement pour les écoles du canton de Neuchâtel. Chaux-de-Fonds. Imprimerie du *National Suisse*, in-8<sup>o</sup>. 1882.**

Nous avons reçu ce programme il y a bientôt six mois. Le défaut de place seul, nous a empêché d'en dire quelques mots jusqu'à ce jour.

Ce programme s'ouvre par un préambule où nous lisons

(1) Extrait du mandement de Mgr l'archevêque d'Albi, *Univers* du dimanche 13 août 1882.

d'excellents conseils que nous aimerais à reproduire. « Les élèves qui arrivent à l'âge de fréquenter l'école sont très inégalement préparés à en subir l'influence. Beaucoup y entrent avec un développement insuffisant, qui est le plus grand obstacle à leur perfectionnement intellectuel. Les progrès seraient bien plus rapides et la tâche des maîtres moins ingrate, si l'on excitait graduellement les facultés de l'enfant dès ses premières années. Au lieu de cela, combien de familles laissent à l'école toute la tâche, lui envoient des élèves dont l'éducation a été l'affaire du hasard et qui apportent, avec une ignorance absolue, des dispositions hostiles à toute étude, à tout travail !

Que de précieuses directions renferment les huit pages de l'introduction ! On recommande ensuite d'éviter les changements de méthodes, afin d'épargner aux élèves qui passent d'une localité dans une autre un retard dans leurs progrès, et des frais pour l'achat de nombreux manuels.

On considère les leçons de choses comme base de tout enseignement, puis on indique quelle devrait être la division de chaque leçon : 1. Quelques minutes consacrées à une récapitulation de la leçon précédente pour la lier aux suivantes ; — 2. leçon du jour ; — et, cas échéant, 3. préparation de la prochaine leçon. On insiste sur la nécessité de ne pas faire *apprendre par cœur* aux élèves autre chose que les morceaux choisis comme exercices de diction. Enfin, on termine en rappelant que c'est le travail de l'école, celui qui se fait sous les yeux du maître et d'après ses conseils, qui seul est véritablement fructueux. « On évitera, par conséquent de surcharger les enfants de travaux domestiques ; ceux-ci, dans leurs justes proportions, seront une application des connaissances acquises à l'école. On se gardera également de consacrer les meilleures heures de la journée à la simple vérification des travaux domestiques (devoirs journaliers faits à la maison) et aux récitations. »

Cette partie se termine par le programme d'examen d'entrée à l'école secondaire.

Ce programme est complété par une

**Annexe au programme général ou plan d'enseignement pour les écoles primaires : Horaire-type** en quarante-deux tableaux.— Chaux-de-Fonds, même imprimerie, format grand in-4° oblong.

Ces quarante-deux tableaux forment autant d'ordres du jour dressés pour toutes les écoles du canton.

Nous remarquons avec plaisir l'ordre du jour pour les localités à une classe, pour les localités à deux classes, à trois classes, et même, à douze classes. Il serait à désirer que le prochain règlement particulier des écoles primaires du canton de Fribourg soit aussi accompagné d'ordres du jour modèles.

Cet article était déjà sous presse, lorsque nous avons reçu l'ordre du jour que M. Progin destine aux écoles de la Gruyère. C'est un bon commencement de la réalisation de nos désirs.

Puisse ce zélé inspecteur continuer ses travaux, et nous livrer trois ou quatre ordres du jour applicables non pas seulement aux écoles de la Gruyère, mais pour toutes les écoles du canton.

IV

**Congrès pédagogique des instituteurs de France, en 1881.** Paris, Ch. DELAGRAVE, 1882. Prix 1 fr. 25.

Les instituteurs de France s'étaient trouvés réunis à la Sorbonne lors de l'Exposition universelle de 1867, puis en 1878. Depuis, chaque année, aux vacances de Pâques, les délégués d'une classe de l'Université se rendent à Paris, pour entendre des conférences données par les soins et sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. La réunion de 1880 a été consacrée aux inspecteurs primaires, directeurs et directrices d'écoles normales primaires. Celle-ci est composée uniquement d'instituteurs et d'institutrices publics. Chaque conférence a envoyé deux délégués.

L'ouvrage que nous annonçons est une sorte de protocole du Congrès. On y lit la discussion des principaux articles qui ont plus tard fait l'objet de la fameuse loi du 28 mars. Il vaut la peine de se procurer cet ouvrage pour connaître la pensée, les désirs exprimés par les instituteurs laïques appelés à la Sorbonne au sujet de la loi qu'on a appelée, non sans quelque raison, *loi de malheur*.

V

**Morceaux choisis des principaux écrivains en prose et en vers, du XVI<sup>e</sup> siècle,** accompagnés de notes explicatives, par M.M. Arsène DARMESTETER, répétiteur de langues romanes à l'école des Hautes Etudes, et Adolphe HATZFIELD, D. ès-lettres, professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand. Paris, Ch. Delagrange, 1881. Prix 3 fr.

Ces extraits sont destinés à faire connaître, d'une manière sommaire, l'histoire du langage en France depuis les dernières années de Louis XII jusqu'à Henri IV. Pour atteindre ce but, les auteurs ont choisi des morceaux étendus et caractéristiques de plus de cinquante auteurs différents. — L'ouvrage est divisé en trois sections : prosateurs, poètes, auteurs dramatiques. Dans la première, on passe en revue les théologiens, les philosophes et les moralistes; puis les écrivains politiques, les historiens, enfin les érudits et les savants. La seconde partie présente tour à tour l'école de Jean Lemaire et de Clément Marot, puis celle de Ronsard. Enfin, dans la troisième partie le théâtre populaire du moyen âge montre ses derniers essais; puis on assiste aux premiers tâtonnements de la tragédie et de la comédie classiques. Les extraits des auteurs sont précédés de notices succinctes sur leur vie et leurs écrits.

**Leçon de choses**, par le Dr SAFFRAY. Livre de l'élève, un vol. in-16, 341 gravures, 1 fr. 80. Livre du maître, 1 fr. 50. Paris. Hachette.

M. le Dr Saffray est bien connu de la plupart de nos lecteurs par ses nombreuses publications scientifiques populaires ; nous ne citerons que : *Les remèdes des champs*, — *La physique*, — *La chimie des champs*, — *Histoire de la terre*, — *de l'homme*, etc. Il vient d'enrichir l'école d'un nouvel ouvrage : *Leçon de choses*. Ce cours de leçons de choses est divisé en deux parties : la partie de l'élève est destinée à lui rappeler les leçons faites par le maître sous forme de causeries. Cette partie renferme environ 350 gravures représentant des objets, des machines, des outils, des ouvriers occupés aux diverses industries. Elle embrasse ce qu'il importe à un enfant de connaître sur les éléments, les pierres, les métaux, les bois, la céramique, le verre, l'éclairage, le chauffage, les matières textiles et les tissus, le cuir, les substances alimentaires, les boissons, les objets usuels à l'usage de l'écolier, le corps humain, les sens, etc.

« La leçon de choses, dit l'auteur, est une des parties du programme scolaire qui suppose le plus nécessairement l'intervention personnelle du maître. Lui seul est en mesure de proportionner à l'âge et à l'intelligence de ses élèves les notions qu'il veut leur transmettre ; lui seul est juge de la forme qu'il convient de donner à ses leçons. »

Le maître ne saurait donc reproduire intégralement devant ses élèves le texte d'un livre. Mais il lui faut un livre exprès pour lui, où il trouve, dans un ordre aussi méthodique que possible, l'ensemble des connaissances précises dont il a besoin pour bien préparer une leçon de choses. Ce fonds indispensable semble avoir été réuni dans le livre du maître qui offre, en outre, de précieuses indications sur la forme qu'il convient de donner à cet enseignement.

Le livre du maître, ne renfermant aucune gravure, consiste donc en une série de leçons disposées en dialogue fictif. Nous ne voyons pas l'utilité de ce dialogue : le maître ne pourra dans aucun cas suivre les développements nombreux que comporte son sujet, et poser ensuite les questions indiquées à la fin de chaque chapitre de son livre. N'aurait-il pas mieux valu donner au livre du maître la même forme de style qu'à celui de l'élève et ajouter dans le guide du premier un ou deux spécimens de leçons de choses par questions et réponses ?

Ces deux ouvrages complétés l'un par l'autre et n'en formant qu'un seul, pourraient être utilisés autrement que pour un simple cours de leçons de choses données à heures fixes : il servirait très bien, à notre avis, dans les leçons de lecture, de langue, etc., et aurait l'avantage d'intéresser vivement les élèves en les instruisant de leur langue. Il serait à l'école primaire ce que les *Lectures sur les sciences*, de Garigues, sont à l'école secondaire.

L'auteur n'a oublié qu'une chose : éclairer son ouvrage de la lumière de la foi, montrer aux enfants quel est le principe de toutes choses, leur faire connaître le Dieu tout-puissant par ses œuvres, puisque c'est l'étude de la nature qui nous occupe ; en un mot, il a oublié la morale.

Ah ! c'est que Jules Ferry l'a défendue, cette morale chrétienne, cette confessionnalité, comme aurait dit M. Schenk, et les auteurs ne peuvent faire autrement que se conformer aux désirs du grand maître de l'Université, s'ils ne veulent voir leurs ouvrages séjournier trop longtemps dans leurs cartons ou rester sur les étagères des librairies.

Cependant, cet ouvrage, tel qu'il est, peut rendre de bons services. Il peut être, pour les élèves, un compagnon, un ami. « Ouvrez-le aux heures de loisir, dit l'auteur, emportez-le dans vos promenades : vous y prendrez goût, parce qu'il vous parlera toujours des choses qui vous sont familières ; vous l'aimerez parce que vous sentirez qu'il vous est utile, qu'il augmente votre valeur en vous faisant apprécier, juger, comprendre ce qui vous entoure. »

VI

**Notice sur l'éducation des sens** et quelques instruments pédagogiques. par M<sup>me</sup> PAPE-CARPANTIER. Paris, Delagrave 1881. 30 cent.

Les exercices ayant pour objet la culture des sens ne sont nullement un jeu futile, une sorte d'intermède aux leçons considérées seules comme sérieuses. Ces exercices sont eux-mêmes de véritables leçons, parce qu'ils tendent à dévolopper les sens de l'enfant.

M<sup>me</sup> Pape-Carpantier a donc jadis fait construire, pour cultiver les sens de l'enfant, un certain nombre d'instruments pédagogiques, appareils au moyen desquels on aide l'esprit des élèves à comprendre nettement, sans vague, ni erreur, ce qui fait l'objet de certaines leçons. Parmi ces objets, nous citerons le porte-couleurs mobile, le polyphone, le boulier numérateur, les mètres carré, cube, etc.

Nous citons cet ouvrage pour le faire connaître à ceux des instituteurs qui désireraient se procurer l'un ou l'autre de ces instruments. Nous reviendrons, du reste, dans un prochain article, sur la manière de construire la plupart de ces appareils à peu de frais.

VII

**Imagerie des connaissances utiles**, par ADRIEN LINDEN. Paris, Delagrave, 1882. Le cent, 10 fr. format 51/37 cm.

Le *Bulletin* a annoncé à la page 167 de la collection de 1880, les *Causeries enfantines* (Petite bibliothèque des connaissances

utiles) de M. Adrien Linden. Ce même auteur vient de publier un certain nombre de tableaux coloriés où l'instituteur trouvera d'excellents sujets pour l'enseignement par l'aspect.

Vingt-cinq images ont déjà paru: Nous citerons: le blé, le papier, le bœuf, la houille, le fer, les défenseurs de l'agriculture, le verre, le bois, la chasse aux animaux sauvages, la pierre, le mouton, l'argile, le chanvre, les choses usuelles, le cuivre, le ver à soie, etc. Parmi celles que nous avons reçues, nous signalerons: *les boissons*. L'auteur définit ce que l'on entend par boisson, puis il énumère les différentes liqueurs répondant aux besoins de l'homme. Neuf gravures représentent l'origine de ces boissons ou leur mode de fabrication.

On recommande souvent, pour les cours supérieurs, les collections de gravures; nous croyons que celle dont nous parlons conviendra à ceux des maîtres qui ne pourront avoir les objets.

### VIII

**Petit manuel de l'enfance**, par E.-L. ALVARÈS. Paris, Delagrave, 35 centimes.

C'est un petit livre qui renferme beaucoup de choses: c'est une encyclopédie enfantine. Nous y lisons des chapitres consacrés à la religion, à la morale, à l'histoire naturelle très élémentaire, aux métiers, à l'arithmétique, etc. De temps à autre une petite anecdote morale vient confirmer par ses épisodes la partie didactique. C'est bien la meilleure manière de faire entrer dans l'esprit léger des enfants, des règles de conduite, d'ordre, etc.

Chaque chapitre est suivi d'un questionnaire, facilitant la besogne du maître et de l'élève; mais ce questionnaire demande trop de définitions. Nous avons lu des questions telles que celles-ci: *Qu'est-ce que l'atmosphère?* *Qu'est-ce que le vent?* et d'autres encore, qui conviendraient pour un cours supérieur. D'autre part, nous aurions aimé voir des gravures; elles seraient l'ornement du livre et le complément nécessaire de la leçon.

### IX

**La gymnastique de l'esprit**, deuxième partie, jugement et raisonnement sur les choses et les êtres. Paris, Hachette. Prix: 80 cent.

Le *Bulletin* a déjà donné un compte-rendu de la 1<sup>re</sup> partie de cet ouvrage en 1874 (p. 41). Nous n'insisterons pas sur cette seconde partie. Cet ouvrage renferme d'excellentes choses, mais trop de questions réclament une définition; si les maîtres qui s'en servent posaient cette demande (p. 35 de 2<sup>e</sup> partie): *Qu'est-ce que l'air?* je crois que peu d'enfants sauraient répondre. Nombreuses sont pourtant les questions de ce genre.

Dans la 1<sup>re</sup> partie, l'enfant observe les choses et les êtres, leurs qualités, la matière première, les auteurs, l'utilité des choses, et les outils et les instruments qui servent à les produire. Ici

(2<sup>e</sup> partie), l'enfant doit juger (qualités, origine, utilité des choses et des êtres), comparer (discerner les contrastes) et raisonner.

Nous l'avouons, ce plan est bien vaste. Ce que nous avons trouvé de mieux, ce sont les sujets de composition donnés après chaque leçon de choses. Les problèmes de la fin du livre nous paraissent excellents pour des enfants de 7 à 10 ans. Les exercices de dessin recommandés par l'auteur développent l'œil et la main des élèves. Cependant, nous ne pensons pas que l'élève doive apprendre par cœur chaque leçon, à supposer que le manuel soit entre ses mains.

X

**Premières causeries**, par M<sup>me</sup> BRUNET DE MALHERBE. Paris. Delagrave. Prix: 30 cent.

C'est un petit livre de 46 pages, renfermant autant de gravures, d'assez grand format, puisqu'elles occupent la moitié de chaque page. Ces vignettes mettent en relief les objets des leçons, elles représentent aussi les personnages des anecdotes.

Quant à l'ordre des récits, l'auteur a pris pour base l'année : *hiver* (classe, naissance du Sauveur); *printemps* (feuilles et fleurs, la résurrection de Notre-Seigneur); *été* (la moisson, les légumes); *automne* (la vendange, les fruits).

XI

**Recueil de moulures** de différents styles — profils, ornements, ombres, — par J. de WAELE, architecte. Namur, chez Wesmael-Charlier, 1882, in-folio.

Cet ouvrage se compose d'un texte explicatif de 8 pages in-folio à deux colonnes, suivi de 15 grandes planches. L'auteur qui résume ici les leçons données au cours temporaire de dessin, de Louvain, montre la différence qui existe entre les deux arts *antique* et *ogival*. Là, la beauté devenue comme un culte exigeait que les moulures participassent de cette recherche de la forme harmonieuse qui devait s'étendre jusqu'aux moindres objets. Ici, le sculpteur ne se sent nullement entravé par ce respect de l'individualité de la moulure et la modifie même complètement au besoin. Il la change suivant qu'elle sera en plein air ou éclairée faiblement, ou vue d'en haut ou vue d'en bas. De là, la presque impossibilité de donner des formes types pour ce style.

Dans l'art antique, l'auteur étudie par les figures des planches : 1. La plate-bande ; 2. le tore ; 3. l'échine ; 4. le cavet ; 5. la scotie ; 6. le talon ; 7. la doucine. Dans l'art ogival, le professeur nous montre les bases, les bandeaux, les corniches et les arcs, et nous indique la manière de construire ces différentes figures composées.

Cet ouvrage est utile à consulter pour l'enseignement du dessin architectural.

G., inst.

